



Mairie
de
Pontigny
89230

Tél. : 03 86 47 42 87
Fax : 03 86 47 43 55

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 7 mars 2022
20h à la mairie

Présents :

CORNAT G. – DEGRYSE P. – DELAGNEAU L. - DOMICE S. – GAGNEPAIN M. – MAUFROY E. – MEYER T. (arrivé à 20h05) - CHERRIER C. – ESTEVE T. HELL P.

Absent excusé :

DE CUYPER L (pouvoir à MAUFROY E) – LAMARE A. (pouvoir à MEYER T.) – LOFFROY J. (pouvoir à GAGNEPAIN M.)

Absent :

Secrétaire de séance DELAGNEAU L.

Validation du compte rendu du conseil du 6 décembre 2021, à la majorité (1 abstention).

Remarque : - *Madame Gagnepain* indique que le tableau concernant la situation financière de l'Orgue, figurant dans le compte rendu n'a pas été présenté en conseil municipal. Monsieur le Maire répond qu'effectivement le tableau n'a pas été présenté mais qu'il avait bien été énoncé lors du dernier conseil. Marion Gagnepain précise qu'il ne peut donc pas figurer sur le dernier CR, et ajoute que le contenu de ce tableau comporte des inexactitudes.

- *Madame Domic* signale un délai trop court entre la remise du compte rendu et la date du conseil (3 jours) Il aurait pu être remis plus tôt.

Ordre du jour

- ❖ - Participation à la Classe ULIS de Chablis
- ❖ - Contribution au SDIS
- ❖ - Validation du projet de la Fondation Schneider
- ❖ - Notification demande de subvention exceptionnelle pour l'Orgue

Questions Diverses

- - Dossier enquête publique – Wienenberger – Commissaire enquêteur dès le 7/03
- - Planning Elections Présidentielle et Législative
- - Enquête Publique Wienenberger
- - La guerre en Ukraine
- - Paroles aux adjoints

Participation à la Classe ULIS de Chablis

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, de la demande de la commune de Chablis de participer aux frais de scolarité, pour 2 enfants de la commune, à la classe Ulis, pour la scolarité 2021/2022.

La participation est de 800 euros par enfant, soit 1600 euros pour cette année.

Monsieur le Maire soumet au vote cette demande.

Pour (13) Contre () Abstention ()

Le conseil à l'unanimité valide cette proposition.

Contribution au SDIS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil, la demande de contribution au SDIS comme tous les ans.

Cette année la participation s'élève à 23 877.85 euros contre 23 711 euros pour 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite mensualiser ce montant, soit 1 989.82 euros.

Monsieur le Maire soumet au vote ces demandes.

Participation au fonctionnement du SDIS

Pour (13) Contre () Abstention ()

Le conseil à l'unanimité valide cette proposition.

Mensualisation de cette participation.

Pour (13) Contre () Abstention ()

Le conseil à l'unanimité valide cette proposition.

Validation du projet de la Fondation Schneider

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'après les différentes réunions de travail sur le projet de rachat du Domaine par la Fondation Schneider à la Région Bourgogne Franche Comté, la commune n'a pas validé officiellement le projet. Il rappelle les différents points abordés lors de ces différentes réunions.

Le projet en lui-même (Artistique / hôtelier / ventes de produits), les points abordés lors de la dernière réunion de travail (durée du droit d'usage de l'abbatiale, usage du cloître, planning des événements, parkings, prélatrice...)

Tous ces points seront bien entendu repris dans une convention entre la commune, la mission de France et la fondation.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de prendre position sur le projet global de la Fondation et non pas de valider le protocole entre la Fondation, la Mission de France et la Commune de Pontigny. Cette délibération sera ensuite transmise à la Région Bourgogne Franche Comté.

Mme Gagnepain : ne comprend pas l'objectif de cette délibération et s'interroge quant à la nécessité d'en faire une et sur qui en est à l'origine. Elle souhaite connaître ce qui apparaîtra sur cette délibération.

Monsieur le Maire répond que la Région et la Fondation ont besoin de connaître la position de la commune sur le projet.

Mme Gagnepain rappelle que lors de la dernière rencontre commune avec la Fondation Schneider, il a été convenu qu'un protocole d'accord serait proposé et que c'est sur ce protocole que le conseil travaillerait et délibérerait par la suite.

Monsieur Cherrier, rejoint *Mme Gagnepain* sur l'interrogation du bienfondé de cette délibération.

Mme Gagnepain précise qu'au regard du temps passé autour du sujet et la présence assidue et argumentée à chaque rencontre, l'implication de la municipalité est démontrée. Seule une délibération autour du protocole se justifie à ce jour.

Monsieur Esteve et Monsieur Cornat disent que si la délibération est destinée à Madame Dufay Présidente de la Région Bourgogne Franche Comté, cela ne servirait à rien puisqu'elle n'avait pas suivi notre avis la dernière fois au sujet de la prorogation du compromis de Vente à la Fondation Schneider.

Madame Gagnepain souligne que si cette demande de vote concerne la délibération apparente sur les clauses suspensives du compromis de vente initial, celle-ci est devenue caduque au-delà des six premiers mois du compromis, autrement dit juin 2021. Cela a été confirmé par Monsieur Rousselin de la Région lors d'une précédente réunion.

Après toutes ces discussions, *Monsieur le Maire* **ajourne** cette délibération.

Le conseil municipal ne voyant pas l'utilité de faire une délibération en ce sens, seul le protocole qui sera établi pour la fin du mois d'avril entre la Fondation, la Mission de France et la municipalité sera soumis au vote de conseil municipal dans son intégralité. Cette délibération permettra au conseil de statuer sur le protocole proposé par la Fondation à la commune de Pontigny.

Notification demande de subvention exceptionnelle pour l'Orgue

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le budget de financement de l'Orgue, il était précisé que la Fondation Schneider s'engagerait à financer la partie restante de la restauration.

Suite à la réunion du 31 janvier dernier avec la commune, la Fondation Schneider et l'Association Orgue à Pontigny, il a été décidé que la Fondation ne s'occuperait en aucun cas de la gestion d'après restauration de l'Orgue.

De ce fait, *Monsieur le Maire* souhaite demander à la Présidente de la Région Bourgogne Franche Comté, Madame DUFAY, la participation à ce financement comme évoqué dans son courrier reçu le 15 février 2021 (lecture du courrier).

Monsieur le Maire souhaite inclure à cette demande la réfection supplémentaire faite par Mr Brottier lors de son mail du 26 février dernier, sur la tribune de l'orgue (lecture du mail) car les tommettes sous la tribune sont abîmées et il faudrait refaire une chappe après les avoir retirées.

De plus, *Monsieur le Maire* précise qu'il a reçu également un mail de Mr Vottéro précisant qu'il a un devis de remise en état du vitrail arrière, pour éviter les infiltrations d'eau. Les montants s'élèveraient à environ 12 000 euros (devis à actualiser). Cette somme est subventionnable auprès de la DRAC à hauteur de 40 %.

Monsieur le Maire, souhaite demander à la Région Bourgogne Franche Comté, la somme de 100 000 euros.

Madame Degryse s'étonne que le courrier de la Région ne suffise pas pour obtenir l'argent et précise qu'il faudra justifier le surcoût éventuel avec des devis par exemple.

Madame Gagnepain indique qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais plutôt d'une dotation ou une subvention exceptionnelle de la part de la Région et ajoute que la somme imprévue au budget de financement de restauration est à justifier et demande à être étudiée.

Monsieur Cherrier demande si nous avons un engagement écrit de la part de la Fondation Schneider ?

Monsieur le Maire répond que non,

Les membres du Conseil signalent que normalement il n'était pas prévu dans l'étude de Monsieur Brottier, de travaux de restauration du sol et des vitraux situés derrière l'Orgue. Il a même été dit dans un précédent conseil que normalement, il n'était pas gênant de remonter sur le sol tel qu'il est aujourd'hui.

Il manque aussi les 35 000 € que devait verser à la Commune, l'Association Orgue A Pontigny, à la suite du début des travaux. L'association a bien reçu les documents demandés, à la Commune, pour valider le versement de cette somme mais n'a toujours rien payé à ce jour.

Monsieur Meyer demande pourquoi, il n'y a pas eu de réserves émises lors du démontage de l'Orgue concernant le sol. Le problème était sûrement déjà visible à ce moment-là.

Monsieur Estève précise que les Vitraux seront, malgré tout, à réparer lors du remontage de l'Orgue, car il faut éviter aux maximum les variations de températures à ce dernier et au moins changer les quelques tommettes abîmées.

Madame Gagnepain s'interroge et trouve quand même étrange que ces problèmes ressortent maintenant et non au moment de l'étude initiale de Monsieur Brottier qui rappelons-le, est son métier et sa spécialité.

Monsieur Le Maire indique que les travaux de l'Orgue avancent bien et pense qu'il pourrait y avoir une diminution du prix s'ils finissent plus tôt

Madame Delagneau pense qu'il s'agit d'un prix forfaitaire prévue pour chaque activité de démontage et remontage, et non d'un tarif au temps passé.

Suite à ces échanges, le conseil municipal souhaite avoir plus de renseignement sur cette demande de subvention.

Dans le courrier reçu de la Région Bourgogne Franche Comté, il est noté que

- « La Fondation s'est engagée auprès de la commune de Pontigny à financer la restauration de l'Orgue ». Or il n'y a pas de courrier en ce sens.
- « En cas de rupture du protocole, la Région garantira, via une subvention exceptionnelle hors procédure, la restauration de l'Orgue ». Or aucun protocole n'existe, donc comment avoir une rupture de protocole s'il n'existe pas matériellement.

Monsieur le Maire annonce qu'il prendra contact avec la Fondation afin qu'elle se positionne ou non sur ce financement.

La demande de subvention exceptionnelle est donc reportée.

Le conseil municipal souhaite qu'un point soit fait avec Messieurs Brottier et Vottero sur les travaux supplémentaires énoncés dans le mail reçu par Monsieur le maire en fin de semaine dernière.

De plus, il voudrait savoir où en est la promesse de versement de dons de l'Association Orgue à Pontigny.

Les finances de la commune sont très serrées et nous ne pouvons accepter ces montants parasites dans ce dossier.

Monsieur le Maire s'engage à contacter Messieurs Brottier et Vottero pour qu'un point soit fait sur le site directement.

Questions Diverses

- **Elections Présidentielles et Législatives :**
 - *Monsieur le Maire* présente aux membres du conseil le planning de permanence pour les élections à venir.
Présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril
Législatives : les dimanches 12 et 19 juin
 - *Monsieur le Maire* informe les membres du conseil qu'une enquête publique pour l'extension et le renouvellement d'exploitation de la carrière d'argiles de WIENERBERGER situé sur la commune a été déposé en mairie.
 - Un commissaire enquêteur sera présent à la mairie :
 - le lundi 7 mars de 9h à 12 h
 - le mardi 22 mars de 14h30 à 17h30
 - le samedi 2 avril de 9h à 12 h
 - le mercredi 6 avril de 14h30 à 17h30
- Le conseil municipal donnera son avis consultatif lors du prochain conseil d'avril

➤ Guerre en Ukraine

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la communication faite par la Préfecture concernant la Solidarité avec l'Ukraine.

L'Etat dans l'Yonne coordonne l'accueil et le soutien apporté aux ressortissants Ukrainiens.

Les services de l'Etat dans l'Yonne sont mobilisés, sous l'autorité du préfet, pour préparer et organiser l'accueil des ressortissants Ukrainiens et coordonner les actions des collectivités territoriales. Un courrier a ainsi été adressé par le préfet à l'ensemble des élus du département afin de travailler conjointement à la construction du dispositif d'accueil.

Une adresse mail dédiée a été créée : ddetspp-ukraine@yonne.gouv.fr pour répondre aux principales questions.

Les personnes morales qui souhaitent faire remonter des initiatives sont invitées à remplir le formulaire numérique mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Les personnes physiques qui souhaite accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site :

<https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser les initiatives d'hébergement solidaire des particuliers volontaires afin d'être mis en relation avec des associations.

Pour le bénévolat, l'ensemble des citoyens qui souhaitent s'investir dans les actions de bénévolat au profit des ukrainiens arrivés sur le territoire peuvent se connecter sur le site jeveuxaider.gouv.fr pour participer à la mise en œuvre des différentes actions menées par les structures locales agréées. A cette adresse, il est également possible de retrouver les associations recensées d'utilité publique et susceptible d'accueillir la générosité des icaunais.

➤ Logements sociaux :

Lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé si les communes avaient une obligation minimale de logement social.

L'article 55 de la loi SRU impose un taux de 20 à 25 % proportionnel à leur parc de résidences principales. Les communes rurales ne sont pas concernées.

➤ Parole aux Adjoints / Conseillers :

○ Cédric Cherrier : Attend la validation du budget pour faire un point sur les travaux

○ Marion Gagnepain :

- Le nouveau site internet est désormais en ligne. Il est encore en cours de construction pour certains modules. Des ajustements sont à apporter, notamment la mise à jour des Artisans, Commerçants et Associations de la Commune. Ce travail est prévu lors de la prochaine commission afin de mettre au point un annuaire des professionnels de la commune.

La Facture est close et a été subventionnée en intégralité par la préfecture de l'Yonne. Reste la perception du FCTVA dans 2 ans.

-

○ Thomas Estève :

Souhaite faire un point concernant l'occupation du local communal par l'Association RENOUE car il n'y a pas eu de délibération concernant la convention d'occupation.

Il est prévu un loyer de 250 € mensuel qui va être compenser par du travail à un coût de 17€/h. Il trouve que le montant de compensation en heure de main d'œuvre est excessif. Pourquoi mettre à disposition gracieusement la maison de la forêt une journée (le jeudi) par semaine alors que nous facturons à la Communauté de communes 50 euros la demi-journée ?

La majorité des membres du conseil souhaitait un retour financier des prêts des bâtiments ce qui n'est actuellement pas le cas, et ne devrait-il pas y avoir une rétroactivité depuis l'implantation de Renouer sur notre site ?

Le conseil rappelle l'engagement de monsieur le maire à présenter la convention au conseil lors du CM du mois d'octobre avant de la proposer à l'association Renouer et s'interroge sur la possibilité de signer cette convention sans délibération préalable.

Pour rappel, Renouer a eu du mal à fournir de la main d'œuvre lors des précédents besoins de la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'il fera un point avec RENOUER à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 21h15.